

2026

Le bulletin de **SERRE LES SAPINS**

n°1



Découvrez la nouvelle
équipe municipale



www.serre-les-sapins.fr

Equipe municipale	4
• Les missions des conseillers municipaux	5
• Les membres des commissions	6
La commune en action	7
• Les délibérations de l'année	7
• Arrêté municipal	9
• Ressources humaines	9
• Communication	10
• Budget	11
• Voirie	14
• Urbanisme	15
• La forêt	17
• L'espace sportif	19
• Maison médicale	21
• Cérémonie du 11 novembre	22
Vie citoyenne et solidarité	23
• Affaires scolaires	23
• Don du Sang et CCAS	25
• Groupe des 3 Fontaines	26
• Groupe Fleurissement	28
• Nettoyage communal	29
• Parcours de citoyenneté	30
• Sport et nature	30
• Inclusion et handicap	31
Cadre de vie et environnement	32
• Préservation de l'environnement	32
• La chasse sur Serre les Sapins	33
• Consommation d'eau	33
Tribune de l'opposition	34
Numéros utiles	35

Directeur de la publication Valérie BRIOT
Rédacteur en chef Alexandre VACHERESSE
Equipe de rédaction Les élus du Conseil Municipal
Crédits photos Les élus du Conseil Municipal
Impression Imprimerie Simon (Ornans)
Tirage à 1150 exemplaires

MAIRIE

Accueil du public

Du lundi au samedi : de 8h à 12h

Contact



03 81 59 06 11



mairie@serre-les-sapins.fr

Site internet de la commune
www.serre-les-sapins.fr



Découvrez nos pages Facebook et Instagram et suivez l'actualité de votre commune !



Numéros utiles
& horaires des déchetteries
dans la dernière rubrique de ce bulletin.

EDITO



Chères Serri-Sapinoises, Chers Serri-Sapinois,

Vous nous avez accordé votre confiance, et c'est avec une immense fierté et une profonde humilité que j'assume aujourd'hui la fonction de Maire de notre commune.

Le 15 mars dernier, vous avez choisi la continuité et l'ambition : 15 élus sur 19 pour porter ensemble le projet « Vivre toujours mieux à Serre les Sapins ». Ce résultat est avant tout le vôtre. Il témoigne de votre attachement à une gestion de proximité, fondée sur l'écoute, la solidarité et la transparence — les valeurs que nous vous avons proposées et que vous avez faites vôtres.

Notre conseil municipal, dans sa diversité, compte également 4 élus d'opposition. La démocratie locale se nourrit de regards différents, de questionnements et de débats. Le dialogue et le respect mutuel guideront nos échanges, dans l'intérêt exclusif des habitants.

Ce premier bulletin municipal marque le début d'un mandat que nous voulons concret et ambitieux, articulé autour de trois priorités que vous connaissez : renforcer le lien social, construire un avenir commun pour toutes les générations, et valoriser notre patrimoine avec fierté.

Le travail a déjà commencé. Dès les premières semaines, le conseil municipal a voté le budget communal — un exercice exigeant, qui engage la commune pour l'année entière et traduit concrètement nos priorités en actes. C'est une première étape importante, accomplie avec sérieux et responsabilité.

Mais un mandat ne se vit pas seulement dans la salle du conseil. Dès notre prise de fonctions, nous avons organisé une matinée d'accueil ouverte à toute la population — un moment d'échange et de rencontre qui a permis de constituer des groupes de travail. Le groupe des « 3 Fontaines », le groupe « Fleurissement », la journée de nettoyage collectif... autant de rendez-vous qui, dès ce printemps, ont rassemblé élus et habitants côte à côte. C'est cela, notre façon de travailler : avec vous, comme nous l'avions promis.

Les grands dossiers qui nous attendent sont exigeants, et nous aurons besoin de chacun d'entre vous. Vos idées, votre implication, votre regard sur la vie de notre commune sont une force précieuse. Ensemble, nous irons plus loin : continuons à nous mobiliser !

Le chemin est tracé. Il reste à le parcourir — avec vous, pour vous, et toujours ensemble.

Vivons toujours mieux à Serre les Sapins !

Valérie BRIOT
Maire de Serre les Sapins

Equipe municipale



MAIRE Valérie BRIOT

Conseillère communautaire Grand Besançon Métropole, Vice-présidente du SIVOM, Déléguée AUDAB, Présidente SICA, Présidente CCAS



Premier Adjoint
Jean-François MONET
Administration et Finances



Deuxième Adjointe
Karine AUBRY
Urbanisme et Accessibilité



Troisième Adjoint
Pierre-Edouard BILLOT
Affaires scolaires



Quatrième Adjointe
Sophie GIRARDEY
Convivialité, Vie associative et Cadre de vie



Cinquième Adjoint
Julien CUENOT
Bâtiments et Voirie

Les conseillers municipaux de la majorité



Pascal FABRE



Céline PETITJEAN



Alexandre VACHERESSE



Thomas CAVENNE



Lise FAIVRE



Clémentine GAMONET



Samia HAMIDI



Daniel CHERON



Pauline BLANCHARD

Les conseillers municipaux de l'opposition



Georges HERMAN



Philippe SAILLARD



Sabine ALLEGRINI



Sami FHIMA

Missions des conseillers municipaux

Correspondant défense & cérémonies patriotiques	Daniel CHERON	
Référent assainissement	Thomas CAVENNE	
Eclairage public	Thomas CAVENNE	
Relation ENEDIS / GRDF	Céline PETITJEAN	
Relation Orange	Thomas CAVENNE	
Référent réseau d'eau (SIEVO – hydrants & défense incendie)	Pascal FABRE	
Référent Surveillance des aires de jeux & équipements sportifs	Samia HAMIDI	
Communication (bulletin, site internet, réseaux sociaux, ...)	Alexandre VACHERESSE	
Information institutionnelle	Valérie BRIOT	
Coordination de la diffusion des projets municipaux	Valérie BRIOT	
Actions d'insertion	Pauline BLANCHARD	
Économie, emploi	Céline PETITJEAN Clémentine GAMONET	 
Mobilité	Céline PETITJEAN Clémentine GAMONET	 

Les membres des commissions

Commission des Finances

Présidente : Valérie BRIOT
Vice-Président : Jean-François MONET
Membres : Tous les membres du conseil municipal

Commission Urbanisme

Présidente : Valérie BRIOT
Vice-Présidente : Karine AUBRY
Membres : Pierre-Edouard BILLOT,
Thomas CAVENNE, Daniel CHERON, Julien
CUENOT,
Pascal FABRE et Sabine ALLEGRINI

CCAS

Présidente : Valérie BRIOT
Vice-Président : Lise FAIVRE
Adjoints à la maire : Jean-François MONET et
Sophie GIRARDEY
Conseillers municipaux : Alexandre VACHERESSE,
Clémentine GAMONET, Daniel CHERON, Pauline
BLANCHARD
Autres membres : Emmanuel ROBERT, Ludivine
POUPEE, Frédérique MONET, Corinne HUART,
Laetitia POTIER

SIVOM Franois/Serre les Sapins

Membres titulaires : Valérie BRIOT,
Jean-François MONET, Karine AUBRY, Julien
CUENOT, Lise FAIVRE, Pascal FABRE,
Alexandre VACHERESSE
Membres suppléants : Pierre-Edouard BILLOT,
Daniel CHERON, Clémentine GAMONET,
Sophie GIRARDEY, Thomas CAVENNE,
Pauline BLANCHARD, Samia HAMIDI



L'INTERCOMMUNALITÉ DE PROXIMITÉ : LE SIVOM FRANOIS/SERRE

Le SIVOM, Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple, est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), qui permet à plusieurs communes de se regrouper pour gérer collectivement plusieurs compétences ou services.

À l'origine, l'association avec la commune voisine de Franois concernait la construction du Centre Culturel Sportif et de Loisirs, le CCSL.

C'est ainsi que fut créé le SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique.

Il y a désormais un peu plus de 15 ans, la construction de la crèche halte-garderie et de la salle de tapis (le dojo) a fait évoluer ce partenariat : le SIVU est devenu SIVOM.

Le SIVOM assume la responsabilité et la gestion du CCSL, du Dojo et de la crèche halte-garderie.

Il est constitué – à parts égales – de délégués des Conseils Municipaux de Franois et de Serre les Sapins. Et selon un usage convenu entre les deux communes, il est présidé alternativement par un élu de Franois ou de Serre.

Les délibérations de l'année 2026

Retrouvez toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal depuis le début de l'année.

20 Janvier (Equipe Municipale 2020-2026)

1. Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal
2. Coût définitif des transferts de charges 2025 - Évaluation prévisionnelle des transferts de charges 2026
3. Ouverture des crédits anticipés 2026
4. Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
5. Autorisation du Droit des Sols – Avenant à la convention relative à la création d'un service commun d'agglomération et à l'instruction des autorisations
6. Mise en compatibilité n°1 du PLU pour le projet d'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUe dite A la Machotte : Bilan de la concertation préalable du public
7. Mise en compatibilité n°2 du PLU pour le projet d'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU dite Aux Tartres : Bilan de la concertation préalable du public
8. Ouverture d'un poste d'ingénieur territorial principal à 35h

24 février (Equipe Municipale 2020-2026)

9. Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal du 20.01.2026
10. Part communale de la taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE)
11. Demande d'intervention de l'EPF DOUBS BFC sur l'opération n°1148 - Création d'un pôle santé
12. Convention de mise à disposition du stade et des vestiaires de football au groupe scolaire
13. Convention de mise à disposition du stade et des vestiaires de football à l'AFR Franois Serre les Sapins
14. Convention de mise à disposition du stade et des vestiaires de football au club du FCGB
15. Fermeture d'un poste d'ingénieur territorial à 35h (suite à ouverture d'un poste d'ingénieur territorial principal à 35h)
16. Don au centre Parkinson

20 mars

17. Détermination du nombre de postes d'adjoints
18. Lecture et Adoption de la Charte de l' élu local et remise d'une copie de la Charte et du chapitre du CGCT consacré « aux conditions d'exercice des mandats locaux »
19. Délégations du Conseil Municipal à Madame la Maire
20. Vote du taux des indemnités de la Maire et des Adjoints
21. Création des Commissions Municipales
22. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
23. Désignation du délégué de la Commune à l'A.U.D.A.B.
24. Désignation des délégués de la Commune dans les E.P.C.I. : S.I.C.A
25. Désignation des délégués de la Commune dans les E.P.C.I. : S.I.V.O.M. de Franois Serre les Sapins
26. Détermination du nombre d'administrateurs du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
27. Désignation des représentants de la commune à l'Association des Communes Forestières du Doubs
28. Élection du Maire, sous la présidence du doyen d'âge
29. Élection des adjoints à la Maire

1er avril

30. Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal du 20 mars 2026.
31. Demande d'octroi de la qualité de Maire Honoraire pour Monsieur Gabriel BAULIEU à Monsieur le Préfet.
32. Désignation des membres à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).
33. Désignation du commissaire à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).
34. Désignation des représentants du Conseil Municipal au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
35. Désignation du représentant de la Commune au sein de Mobilités Bourgogne Franche-Comté.

28 avril

36. Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal du 1er avril 2026.
37. Vote du Compte Financier Unique 2025 (CFU) - Budget PRINCIPAL.
38. Vote du Compte Financier Unique 2025 (CFU) – Budget CAVEAUX.
39. Vote du Compte Financier Unique 2025 (CFU) – Budget PHOTOVOLTAÏQUE.
40. Présentation du rapport d'Orientation Budgétaire.
41. Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'exercice 2026 et de l'état 1259 (vote de la TH).
42. Vote de l'affectation du résultat 2025 du Budget PRINCIPAL.
43. Vote de l'affectation du résultat 2025 du Budget CAVEAUX.
44. Vote de l'affectation du résultat 2025 du Budget PHOTOVOLTAÏQUE.
45. Crédits alloués à la bibliothèque.
46. Subvention 2026 allouée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
47. Vote du Budget PRIMITIF - PRINCIPAL 2026.
48. Fongibilité des crédits budgétaires.
49. Vote du Budget PRIMITIF - CAVEAUX 2026.
50. Vote du Budget PRIMITIF - PHOTOVOLTAÏQUE 2026.
51. Financement du Budget Photovoltaïque par le Budget Communal pour l'achat et l'installation de panneaux photovoltaïques.
52. Approbation du budget prévisionnel 2026 de Familles Rurales Franois / Serre Les Sapins - Budget 2026 contrat Enfance Jeunesse volet Enfance et Jeunesse avec l'Association Familles Rurales de Franois Serre les Sapins.
53. Approbation du budget prévisionnel 2026 de Familles Rurales Franois / Serre Les Sapins - Adoption de l'avenant 2026 relatif à l'application du contrat Enfance Jeunesse volet Enfance et Jeunesse avec l'Association Familles Rurales de Franois / Serre les Sapins.
54. Approbation du budget prévisionnel 2026 de l'Association Familles Rurales Pouilley Les Vignes - Budget 2026 contrat Enfance Jeunesse volet Enfance et Jeunesse avec l'Association Familles Rurales de Pouilley les Vignes « Ados ».
55. Approbation du budget prévisionnel 2026 de l'Association Familles Rurales Pouilley Les Vignes - Adoption de l'avenant 2026 relatif à l'application du contrat Enfance Jeunesse volet Enfance et Jeunesse avec l'Association Familles Rurales de Pouilley Les Vignes.
56. Ouverture d'un poste d'un poste d'Attaché, à 35 heures.
57. Ouverture d'un poste d'un poste d'Adjoint Administratif, à 20 heures.
58. Désignation des représentants aux instances de Territoire 25.

20 mai

59. Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal du 28 avril 2026.
60. Vote du Règlement Intérieur du Conseil Municipal
61. Subvention exceptionnelle accordée à l'association Familles Rurales de Franois et Serre les Sapins
62. Suppression de deux emplois permanents
63. Vote du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
64. Vote de la Protection sociale complémentaire prévoyance

5 juin

65. Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal du 20 mai 2026.
66. Délégation du conseil Municipal à la Maire : complément.
67. Droit à la formation des élus
68. Désignation du Correspondant Défense
69. Désignation des représentants kde la commune à la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)



Pour plus d'informations, retrouvez les comptes rendus complets des réunions du Conseil Municipal sur le site Internet de la commune

Arrêté municipal

Nouvelle réglementation des bruits



Vous nous avez sollicités pendant la campagne, nous nous sommes engagés à le faire afin de satisfaire le plus grand nombre d'entre vous : un arrêté a été pris, modifiant les horaires actuels et, surtout, permettant de travailler « bruyamment » le dimanche matin.

❑ **Les travaux de bricolage et de jardinage** utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, **ne sont autorisés** qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

✓ Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h30

✓ Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

❑ Les travaux bruyants, qu'il s'agisse de chantiers de travaux publics ou privés, réalisés sur ou sous la voie publique, dans les propriétés privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sont interdits :

× Tous les jours de la semaine de 20h à 7h

× Toute la journée des dimanches et jours fériés

Des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées par la Maire ou le Préfet s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et des jours autorisés.

Ressources Humaines

En ce début d'année 2026, Mesdames **Sophie HIRN**, Secrétaire Générale, et **Christelle COLLARDEY**, secrétaire de mairie, ont quitté leurs fonctions respectivement le 1^{er} mars et le 16 mars à la suite de leurs demandes de mutation vers d'autres horizons.

Cet été, Madame **Jennifer MINET**, agent technique, nous quittera le 1^{er} août suite à sa demande de mutation pour la région dijonnaise.



De fait, la commune a engagé plusieurs procédures de recrutement, deux en début d'année dont une, a abouti au recrutement de Madame **Catherine HAABY** le 1^{er} avril pour occuper le poste de secrétaire de mairie à raison de 20 heures hebdomadaires.

Les recrutements pour les postes d'un Secrétaire Général et d'un agent technique sont en cours et devraient être finalisés début septembre.

A noter également le recrutement d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) pour la rentrée scolaire 2026-2027, afin de pallier un arrêt de longue maladie.

Notre commune évolue, et sa communication aussi

Parce que les habitudes changent et que chacun ne s'informe plus de la même manière, nous avons souhaité moderniser les outils de communication de la commune afin de mieux répondre aux attentes des habitants.



Le bulletin municipal reste un rendez-vous important de la vie locale. Il permet de prendre du recul, de revenir sur les projets menés et de mettre en lumière les initiatives qui font vivre notre village. A parution semestrielle, vous le retrouverez désormais sous une forme rajeunie.

Mais aujourd'hui, l'information circule également de façon plus rapide et plus interactive. C'est pourquoi nous avons décidé de compléter nos moyens de communication avec la création d'une page Facebook et d'un compte Instagram officiels de la commune. Notre objectif est simple : permettre à chacun de suivre l'actualité du village, où qu'il soit et au moment qui lui convient.

Rejoignez-nous !



facebook



Instagram



Rapport de présentation budgétaire BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2026

Présentation générale

Le Budget Primitif Communal 2026 a été voté lors de la séance du Conseil Municipal du mardi 28 avril 2026.

On s'emploiera ici à exposer les grands équilibres du budget, en renvoyant pour son contenu détaillé à l'examen du dossier qui suit. Enfin, pour replacer le budget 2026 sur la trajectoire financière et budgétaire adoptée par la commune, on se référera aux éléments de prospective sur lesquels se sont fondés les choix et les décisions prises.

Les grands équilibres du budget

Les crédits de la **section de fonctionnement** s'élèvent à **1 767 762.00 €** tant en recettes qu'en dépenses.

Il est prévu un virement vers la section d'investissement de **230 053.56 €**.

Compte tenu des besoins d'investir, l'épargne de gestion (et l'épargne nette) constituant le « moteur » de la capacité de la commune à investir, il sera nécessaire de réaliser in fine un résultat de fonctionnement à la fin de l'année 2026 (fin de l'exécution budgétaire) de 450 000 € a minima, l'objectif fixé à 500 000 €.

Par conséquent, les crédits ouverts ne devront être consommés qu'à **71 %**.

S'agissant des recettes de la commune pour 2026, on notera :

- une légère évolution des recettes fiscales prévisionnelles (TF + TFNB + THS + compensation TFPB) qui passent de 1 271 570 € à 1 286 730 € soit **1,17 %** de hausse.
- une recette du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) d'environ 20 000 €.
- la dotation solidarité communautaire versée par GBM (135 000 € en 2024) est une recette qui ne peut être garantie d'une année sur l'autre
- le volet forfaitaire de la DGF de 35 360 € (166 640 € en 2010 !)
- La DSR de 34 698 €

Nous retiendrons qu'au final, la section de fonctionnement nécessitera une exécution d'autant plus rigoureuse qu'économe.

La **section d'investissement**, quant à elle, s'élève au total à **1 582 858 €**, qui intègre, en dépenses, des opérations d'ordre, le remboursement en capital de la dette, et les crédits ouverts par programme.

Ce montant de plus de 1 580 000 € est un niveau qui résulte de l'engagement d'un programme de travaux/projets s'échelonnant sur plusieurs années.

La section d'investissement du projet de budget 2026 s'équilibre avec :

Un niveau de dépenses d'investissement prévues (dépenses qui s'étaleront sur plusieurs années) : **1 582 858 €**

Un niveau équivalent de recettes dont les éléments principaux sont :

- L'affectation du résultat de fonctionnement 2025 : 413 734.70 €
- Le FCTVA : 82 509.30 €
- La dotation aux amortissements qui est une forme de transfert de section à section : 92 000 € (opérations d'ordre)
- Le solde reporté de la section d'investissement 2025 : 199 921.41 €

Mais aussi, de recettes étant essentiellement constituées :

- De subventions attendues :
 - 44 644 € (Département : réfection clocher)
 - 189 000 € (Etat : atelier municipal)
 - 2 030 € (Etat, département : numérisation classe ULIS)
- De subventions estimées :
 - 235 000 € (Etat, département, FAFA : espace sportif)
 - 84 000 € (Etat : clocher)
- Du projet de transfert de section à section 230 053.56 € dont le montant est constitué du résultat du Budget Primitif fonctionnement 2026.

Si l'urgence s'en fait sentir au cours de l'exercice, il sera nécessaire de procéder aux arbitrages indispensables dans le cadre d'une décision modificative.

Budget Primitif 2026

Présentation par chapitre

Section FONCTIONNEMENT

011 Charges à caractères générales	555 000.00
012 Charges personnel	421 070.00
014 Atténuation de produits	68 249.80
023 Virement vers section investissement	230 053.56
042 Opération d'ordre entre section	92 000.00
65 Autres charges gestion courante	267 388.64
66 Charges financières	133 000.00
68 Dotations aux provisions	1 000.00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 767 762.00

042 Opération d'ordre entre section	92 000.00
70 Produits de services	71 250.00
73 Impôts et taxes	208 000.00
731 Fiscalité locale	1 190 732.00
74 Dotations et participations	180 180.00
75 Autres produits de gestion courantes	25 100.00
78 Reprises sur amortissements et provisions	500.00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 767 762.00

Section INVESTISSEMENT

040 Opération d'ordre entre section	92 000.00
16 Remboursement emprunts	250 000.00
20 Immobilisation incorporelles	2 000.00
204 Subventions d'équipements versées	220 500.00
21 Immobilisation corporelles	908 687.57
27 Autres immobilisations financières	109 670.43
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 582 858.00

001 Solde investissement reporté recettes	199 921.41
021 Virement section fonctionnement	230 053.56
040 Opération d'ordre entre section	92 000.00
10 Dotations fonds divers réserves	498 244.00
13 Subventions investissement reçues	554 674.00
27 Autres immobilisations financières	7 965.03
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 582 858.00

Principales DEPENSES de fonctionnement

Fonctionnement et exploitation des services : 31.39 %

- Entretien des bâtiments communaux et du mobilier, consommations d'eau et d'énergie
- Entretien des voiries, espaces verts, fleurissement
- Fournitures pour les services techniques, les services administratifs et le groupe scolaire
- Communication : bulletins, téléphonie, cérémonies, annonces, bibliothèque, documentation technique et cotisations/abonnements
- Contrats prestations services : contrats enfance jeunesse (CLSH, ados), ordures ménagères, système d'alerte de la population, participation transport séance natation groupe scolaire, ...
- Entretien bois et forêts, gardiennage forêts
- Assurances bâtiments, matériels, véhicules
- Honoraires : frais d'avocats, frais de géomètres, frais conseiller en énergie partagé
- Divers, Taxes foncières

Charge de personnel : Salaires, cotisations sociales : 23.81 %

- Personnel communal : Agents technique à temps plein et emplois saisonniers en été aux services techniques, agents au secrétariat de la mairie, agents au groupe scolaire ATSEM, agent d'entretien des locaux.
- Personnels remplaçants
- Personnel affecté par le service Aide aux communes de la CAGB
- Indemnités de fonction municipalité
- Prestataires externes : service d'aide aux communes CAGB pour l'accompagnement de certains dossiers nécessitant une technicité particulière et service instructeur mutualisé du Droit des Sols

Subventions, participations : 9.40 %

- Participations SIVOM (fonctionnement, Crèche A Petits Pas, Ludothèque)
- Subvention CCAS
- Subventions aux associations
- Charge municipalité, autres charges
- Fonds solidarité logement, fonds d'aide aux accédants à la propriété

Charges financières, intérêts de la dette des emprunts en cours : 7.52 %

Intérêts d'emprunt pour la mairie voie modes doux

Intérêts d'emprunt pour le groupe scolaire

Intérêts d'emprunt pour investissements communaux 2020 et 2024

Divers : 9.06 %

Il s'agit des opérations d'ordre, des atténuations de produits (dont les Attributions de Compensation) ainsi qu'une somme dédiée aux dépenses imprévues.

Versement à la section d'investissement : 13.01 %

Il s'agit de la somme transférée vers la section d'investissement en recettes

Principales RECETTES de fonctionnement

Fiscalité locale : 67,35 %

Taxe d'habitation résidences secondaires, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, compensation TFPB, TCCFE

Dotations, participations : 10.19 %

Dotations de l'Etat : DGF en fonction du métrage de voirie et de la population : DSR, mise à disposition de locaux et de personnel pour les activités périscolaires

Produits des services : 4.03 %

Coupes de bois, redevances d'occupation du domaine public, redevance ENEDIS, convention MAD, Loyers annuels du Centre Médico Social.

Impôts et taxes : 11.76 %

DSC, FPIC, droits de mutation



Travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Gare : le chantier se poursuit

Depuis la fin du mois de mars, le Syndicat d'Énergie du Doubs (SYDED) a confié à l'entreprise Eiffage les travaux d'enfouissement des réseaux secs de la rue de la Gare.

Ce chantier d'envergure, dont l'achèvement est prévu en octobre 2026, se déroule en plusieurs phases :

- Enfouissement des réseaux secs depuis le début de la rue de la Gare jusqu'au carrefour de la rue de Blanchot ;
- Enfouissement des réseaux secs du carrefour de la rue de Blanchot jusqu'au rond-point situé à hauteur du skatepark ;
- Installation des nouveaux candélabres ;
- Réalisation des travaux de voirie.

À ce jour, le chantier est entré dans sa deuxième phase, concernant le tronçon compris entre le carrefour de la rue de Blanchot et le rond-point du skatepark.

L'entreprise Eiffage avance à un rythme soutenu et, au regard du planning prévisionnel, estime pouvoir achever les principaux travaux de génie civil entre la fin juin et début juillet.

Dans le cadre de l'installation de deux nouveaux candélabres à proximité du skatepark, rue de Blanchot, une voie de circulation devra être neutralisée au niveau du rond-point pendant une durée de deux jours.

La pose de l'ensemble des nouveaux candélabres débutera quant à elle à la mi-août.

Le SYDED, Grand Besançon Métropole, Ginko, l'entreprise Eiffage et la municipalité assurent un suivi régulier de l'avancement du chantier afin de garantir son bon déroulement.

La municipalité remercie l'ensemble des habitants pour leur patience et leur compréhension durant cette période de travaux. Elle adresse également ses remerciements tout particuliers aux riverains de la rue de la Gare et des voies adjacentes pour leur coopération face aux contraintes et désagréments occasionnés par ce chantier, nécessaire à l'amélioration du cadre de vie et des infrastructures communales.



Fin des travaux chemin de Champvans



Les travaux de réfection du chemin de Champvans, réalisés par l'entreprise Roger Martin sous la maîtrise d'ouvrage de Grand Besançon Métropole, se sont déroulés en deux phases.

La première intervention a été effectuée à la fin de l'année 2025 entre la fontaine de Souvelaine et le bâtiment du GAEC de Pierley.

La seconde phase, initialement reportée en raison de conditions météorologiques défavorables, a été réalisée au mois de juin 2026 avec la mise en œuvre d'un revêtement bicouche sur la partie restante du chemin, au-delà du bâtiment du GAEC.

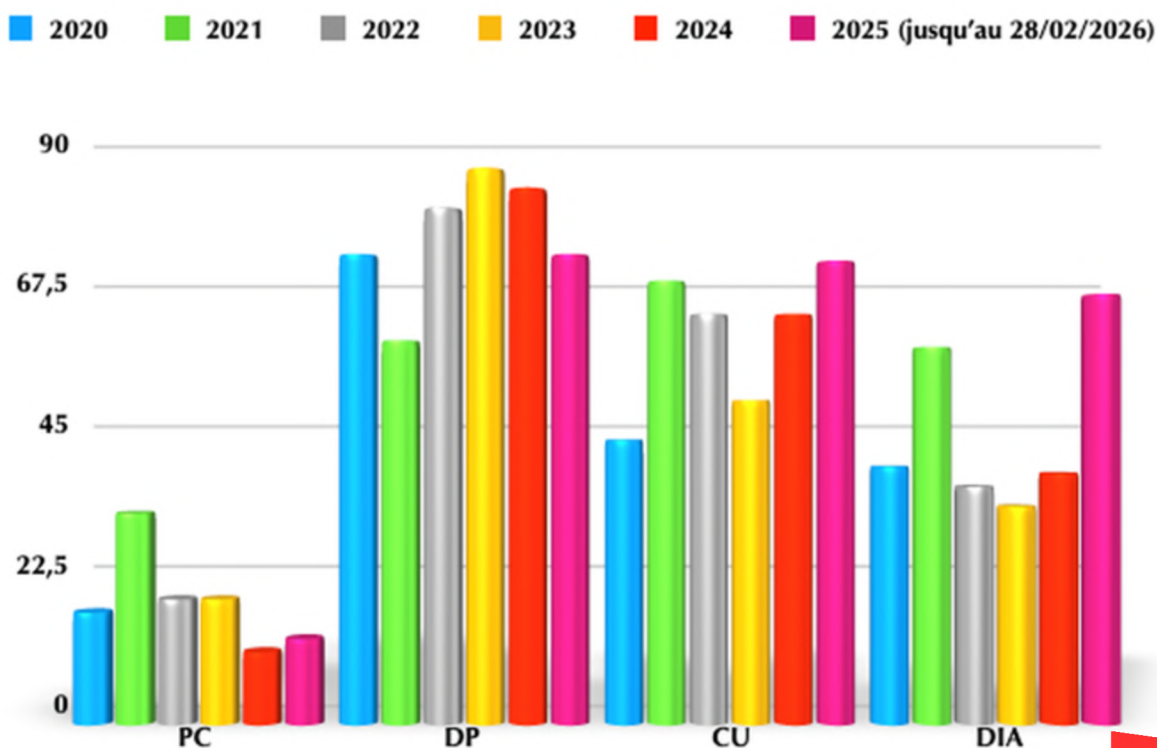
Urbanisme

Bilan

Le nombre de dépôts de Permis de construire (PC) remonte un peu.

Les demandes de Certificats d'Urbanisme (CU) sont toujours en hausse, ce qui confirme les mouvements au sein de la commune.

Les Déclarations Préalables (DP) sont, quant à elles, en baisse, comme vous pouvez le découvrir sur le graphique et le tableau : (établis au 28 février 2026) :



	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PC	17	32	19	19	11	13
DP	21	53	75	34	81	71
CU	41	67	67	49	62	70
DIA	35	37	36	33	38	65

PC : Permis de Construire ; DP : Déclaration Préalable ; CU : Certificat d'Urbanisme ; DIA : Déclaration d'Intention d'Aliéner

Avec la fin de la tranche 3 de la ZAC, nous constatons une baisse du nombre de dépôts de permis de construire.

Le nombre de Permis de Construire Modificatif continue également de diminuer, avec 5 dépôts à ce jour contre 19 l'an dernier, ce qui constitue une évolution favorable pour la gestion du budget communal.

Nous observons en revanche une hausse significative des Certificats d'Urbanisme, ce qui témoigne des mouvements sur notre territoire et, par conséquent, de sa vitalité.

Nous avons également enregistré un Permis de Démolir.

Retrouvez les différents tarifs applicables du 1^{er} Février 2026 au 31 janvier 2027, facturés à la commune pour chaque dossier déposé :

Actualisation des tarifs ADS

Application de l'indice des prix à la consommation 2025

déc-25

Prix à la consommation :
(source INSEE)

+0,8%

Actes	Coût à l'acte en euros en 2025	Coût à l'acte actualisé en euros pour 2026
AP	152,72 €	153,94 €
AT	152,72 €	153,94 €
ATERP	152,72 €	153,94 €
CuB	152,72 €	153,94 €
DPA	267,36 €	269,50 €
DPC	267,36 €	269,50 €
DPA Modificative	152,72 €	153,94 €
DPC Modificative	152,72 €	153,94 €
PA	1 145,71 €	1 154,88 €
PA Modificatif	381,86 €	384,92 €
PA "MH"	267,36 €	269,50 €
PA "MH" Modificatif	267,36 €	269,50 €
PC	1 145,71 €	1 154,88 €
PC Modificatif	267,36 €	269,50 €
PC "MH"	267,36 €	269,50 €
PC "MH" Modificatif	267,36 €	269,50 €
PCMI	381,86 €	384,92 €
PCMI Modificatif	152,72 €	153,94 €
PD	267,36 €	269,50 €

Pour réaliser toutes vos démarches en ligne : grandbesancon.fr/gnau

La forêt communale : un patrimoine préservé et entretenu

La forêt communale constitue un patrimoine naturel précieux pour notre commune. Elle est composée d'un massif principal situé à l'est de la commune (la Ménère) et d'une parcelle isolée à l'ouest (une parcelle des vieilles vignes).

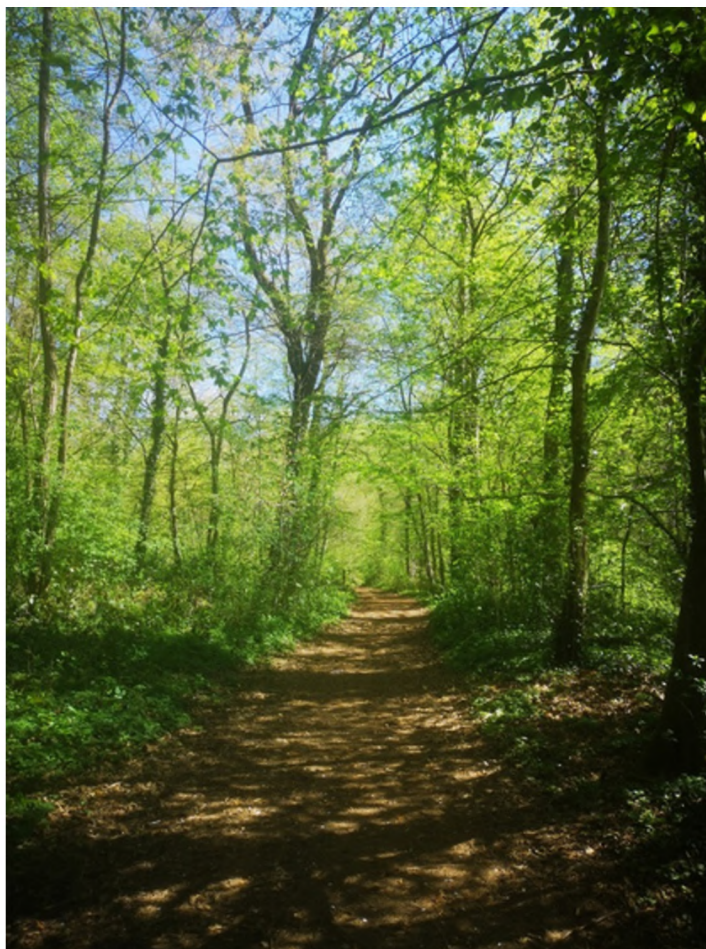
La forêt communale joue un rôle essentiel dans la préservation de notre cadre de vie, notamment en formant un écran naturel qui nous sépare de Besançon tout en offrant aux habitants un espace de promenade et de découverte apprécié de tous.

Nous souhaitons rassurer les habitants sur la gestion de notre forêt. Le plan d'aménagement forestier, établi en 2024, est actuellement en cours d'application et se poursuivra jusqu'en 2043. Ce document de gestion garantit une exploitation raisonnée de la forêt, dans le respect de son renouvellement et de sa pérennité.

L'entretien de la forêt est confié à l'Office National des Forêts (ONF), qui assure plusieurs missions essentielles :

- le maintien et l'entretien des chemins de randonnée ;
- la surveillance et la police forestière ;
- le renouvellement des peuplements forestiers afin de préserver durablement notre patrimoine forestier ;
- l'exploitation et la valorisation du bois.

Les arbres récoltés dans le cadre de cette gestion sont valorisés de différentes manières : ventes à des menuisiers et professionnels du bois, attribution en affouage aux habitants et approvisionnement de la filière bois-énergie.



L'affouage 2026

Comme les années précédentes, l'affouage sera proposé selon deux modalités :

- l'affouage sur pied ;
- l'affouage en bord de route.

Les habitants remplissant les conditions d'éligibilité et souhaitant bénéficier de l'affouage devront déposer une demande en précisant le volume souhaité ainsi que le mode d'affouage retenu.



Rappel de la procédure d'affouage

Après inscription, chaque affouagiste signe une charte qui précise les règles à respecter. Le paiement de la taxe d'affouage est ensuite demandé afin de permettre la délivrance de l'autorisation d'exploiter. Les affouagistes disposent d'un délai d'un an pour réaliser l'exploitation, évacuer le bois de la forêt et remettre le chantier en état. À l'issue d'une vérification, une décharge d'exploitation est délivrée. Par ailleurs, trois garants sont désignés parmi les affouagistes. Leur mission consiste à veiller à la bonne exécution des chantiers ainsi qu'au respect des règles de sécurité et d'exploitation.



Grâce à cette gestion durable et responsable, notre forêt continuera de remplir ses fonctions environnementales, paysagères et économiques au bénéfice de tous les habitants.

Mais à l'Ouest, la commune compte également un autre massif (les Vieilles Vignes) composé d'un grand nombre de parcelles privées. Une partie des peuplements présente aujourd'hui un vieillissement marqué, susceptible d'accroître les risques de chute d'arbres ou de branches. Les propriétaires concernés seront invités par la commune à réaliser les travaux nécessaires pour garantir la sécurité des personnes et des biens.

Espace sportif

Le football à 8 est une variante où chaque équipe est composée de huit joueurs, y compris le gardien de but.

Le terrain est plus petit qu'un terrain de football standard, ce qui réduit les distances à couvrir et facilite la compréhension des espaces et des mouvements. Il est principalement pratiqué par les catégories d'âge U10, U11, U12, et U13.

Ces catégories regroupent des enfants âgés de 9 à 12 ans.



Terrain synthétique

Après l'échec du projet de terrain de football intercommunal à Franois en 2020, la commune de Serre les Sapins a recentré ses préoccupations sur la création d'un terrain de football synthétique aux normes A8 avec des vestiaires afin de posséder une infrastructure pour les entraînements et les compétitions des jeunes joueurs et joueuses affiliés au Football Club du Grand Besançon.

Cet équipement pourra également être utilisé par l'école communale et l'association Familles Rurales.

Des conventions d'utilisation seront établies avec ces trois entités.

Le projet est désormais achevé. Il se compose d'un stade en gazon synthétique à 8, clôturé, de vestiaires et d'une zone ludique arborée comprenant des tables, des bancs et un boulodrome. Un petit terrain en herbe est également accessible à tous.



Zone ludique

Cet espace est d'ores et déjà adopté par des personnes s'y promenant ou y jouant à la pétanque.

Le stade, quant à lui, est utilisé par l'école pour des séances d'initiation au rugby, les lundis depuis le mois de mai.





Cependant, des jeunes et moins jeunes se sont permis de franchir la clôture pour jouer au ballon, sans respecter l'interdiction d'accès au site. Des dégradations ont déjà été constatées : clôture endommagée, filets de but troués, poignées de portes cassées, inscriptions, ainsi que la présence de déchets (canettes, bouteilles, restes de repas, vêtements...) comme en témoignent les photos.

Un arrêté municipal a dû être pris face à ce type de comportements.



Incivilités, dégradations....

Néanmoins, cette réalisation est largement appréciée au vu des retours et témoignages qui sont adressés à la mairie.

Maison médicale

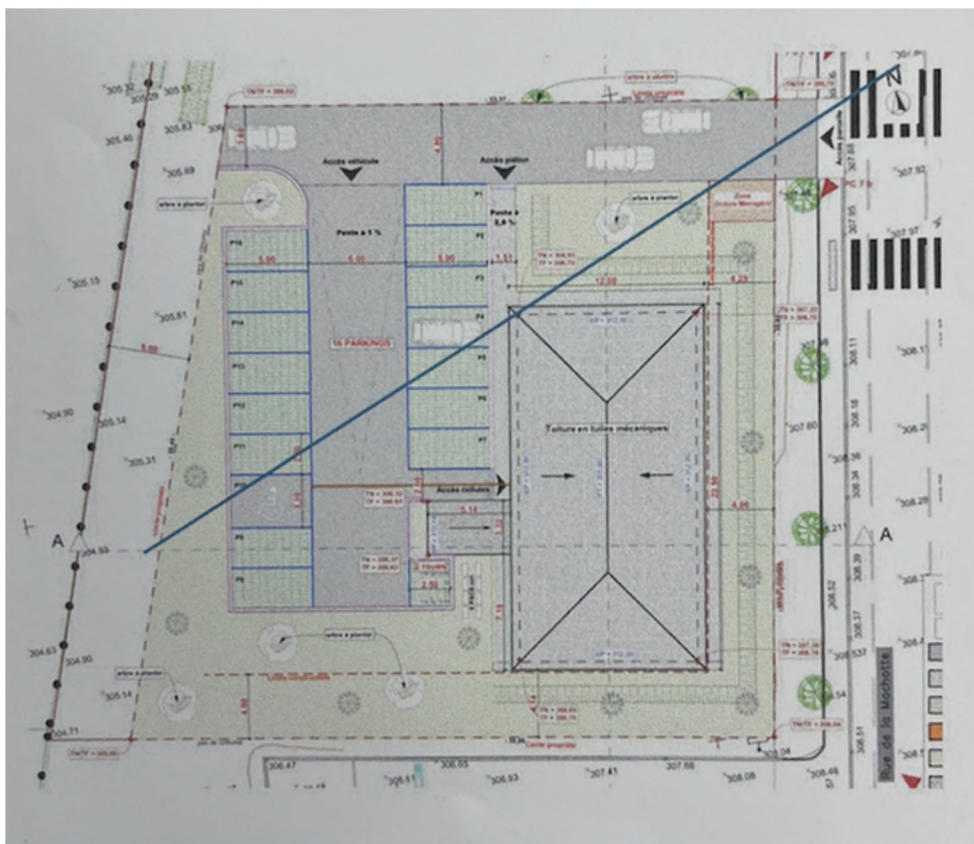
Maison médicale : projet reporté...

Alors que nous attendions la fin de l'instruction du permis de construire afin de délivrer l'arrêté autorisant le démarrage des travaux, l'avis de RTE est venu stopper net le projet.

Le terrain devant accueillir la maison médicale est situé dans un secteur urbanisable. Le zonage du Plan Local d'Urbanisme, tel qu'identifié sur le Géoportail de l'urbanisme, ne comporte pas d'interdiction de principe à la construction.

Cependant, une ligne électrique haute tension (63 000 volts) traverse le terrain communal. Cette contrainte génère des servitudes et des zones de sécurité. La servitude s'impose aux autorisations d'urbanisme.

Plan de masse + ligne HTA (en bleue)



Les règles techniques imposent le respect de distances minimales entre les lignes HTA et toute construction :

- au titre de la sécurité des personnes (risque électrique)
- au titre du fonctionnement de l'ouvrage (balancement des câbles, entretien, incidents).

RTE a défini les zones de sécurité en tenant compte de la hauteur des pylônes, du fléchissement des câbles, et les volumes de sécurité sont établis comme suit :

- zone latérale de 9,76 m de chaque côté de la ligne
- zone verticale 1 de sécurité absolue de 5,00 m interdisant tout ouvrage, tout engin de chantier et toute présence humaine
- zone verticale 2 de 8,00 m interdisant toute circulation ou stationnement.

Maison médicale

Ces contraintes (valables pendant et après les travaux) rendent matériellement impossible toute construction significative sur le terrain :

- projet de bâtiment de plain-pied ou en R+1
- zone de stationnement ou de circulation.

Le courrier de RTE est très explicite : « Nous vous confirmons que cette construction est donc incompatible avec notre ouvrage électrique aérien à ligne à 63 kV Palente – St Ferjeux – St Vit, tant au titre des travaux de construction envisagés qu'à titre pérenne. »

Il est malheureusement conclu que le secteur concerné par notre projet doit être considéré comme inconstructible, en raison de la présence de cet ouvrage électrique public et des contraintes qu'il génère.

Seuls environ 455 m² de notre terrain demeurent constructibles. Dès lors, il devient impossible d'y implanter la maison médicale et les places de parking nécessaires.

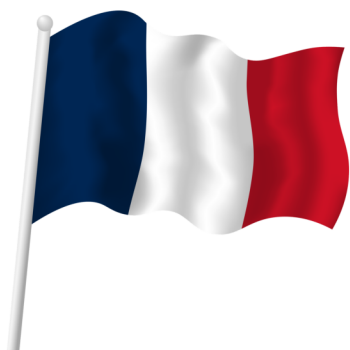
Mais nous n'abandonnons pas le projet pour autant : il est reporté de quelques mois.

En effet, la zone prévue à l'arrière du terrain, dont nous sommes en train d'acquérir les parcelles et qui fait l'objet d'une mise en compatibilité de notre Plan Local d'Urbanisme, accueillera la maison médicale sous une autre forme

Le projet va donc être revu dans son ensemble en veillant également à valoriser cet espace devenu inconstructible.

Nous reviendrons plus en détails dans le prochain bulletin sur l'aménagement de la zone dite « À la Machotte »

Cérémonie du 11 novembre



Le 11 novembre 1918, le silence des armes mettait fin à quatre années d'un conflit dévastateur — un moment gravé à jamais dans notre mémoire collective.

Pour honorer ceux qui se sont sacrifiés pour notre liberté, rejoignez-nous le mercredi 11 novembre à 11h00 au monument aux morts, rue de la Machotte.

Un moment de partage nous attend avec des animations, une mobilisation en faveur du Bleu et de France et le verre de l'amitié

Venez nombreux, ce rendez-vous nous appartient à tous !

Les petits poissons dans l'eau... L'aisance aquatique pour les enfants



Du 23 avril au 18 juin, les élèves de Moyenne et de Grande Section de Maternelle se sont rendus en bus au centre Pierre Croppet à Besançon pour des séances d'aisance aquatique. A raison de 45 minutes par semaine, nos téméraires enfants ont pu se familiariser avec l'élément liquide dans la piscine du centre. Les frais du transport et des séances ont été pris en charge par la commune.

L'aisance aquatique se pratique dans une piscine où les élèves n'ont pas pied et sans matériel d'aide à la flottaison. Il s'agit d'une expérience positive de l'eau et d'une adaptation au milieu aquatique. Sa construction passe par l'entrée et la sortie de l'eau, l'immersion, la flottaison, le fait de modifier la forme de son corps, savoir s'orienter et se déplacer pour rejoindre le bord du bassin.

Tous les enfants ne sont pas égaux dans leur capacité à apprivoiser l'eau, alors même que les enjeux de sécurité sont importants, puisque la lutte contre les noyades et le développement de l'aisance aquatique constituent des priorités nationales. Ces séances permettent donc de favoriser l'égalité des chances face au danger que l'eau peut représenter, mais constituent aussi et surtout une activité ludique et sportive pour nos écoliers et écolières.

Orchestre à l'école : les enfants font leur concert

Le 16 juin, le CCSL a résonné au son de l'orchestre de notre école. Les enfants se sont illustrés en jouant des morceaux tels que le thème de « Pirates des Caraïbes » et « Frère Jacques » pour les CM1, « Le lion est mort ce soir » et « La Famille Adams » pour les CM2. Leurs camarades et leurs parents ont pu apprécier les progrès et le chemin parcouru par ces jeunes musiciennes et musiciens depuis leur concert du 11 novembre.

« L'Orchestre à l'école » a été initié en 2020, malgré la pandémie de Covid-19. Serre les Sapins est d'ailleurs la seule commune du Doubs à avoir adhéré au projet. Au total, ce sont 68 instruments de musique qui ont été achetés par la commune. Les enfants peuvent ainsi s'exercer au saxophone, au trombone, au cornet ou encore au djembé mais surtout, jouer ensemble et apprendre à s'écouter grâce aux cours dispensés par les professeurs de l'EMICA (École de Musique Instrumentale Chant et Animation), également financés par la commune. L'association « Orchestre à l'école », qui veille au bon développement du dispositif sur le territoire national, soutient le projet depuis l'adhésion de la commune au dispositif.

La pratique de la musique est un complément idéal aux apprentissages scolaires. Elle permet en effet de développer certaines fonctions cognitives, contribue au bien-être et à la créativité, renforce la cohésion sociale et enrichit le développement culturel et émotionnel des enfants. Il est donc primordial de les initier à cet art et peut-être, pour certains d'entre eux, faire naître des vocations.



La kermesse de l'école, une institution !

C'est la fin de l'année scolaire, le printemps cède sa place aux premières chaleurs de l'été et les vacances sont dans toutes les têtes. C'est à cette période estivale que l'association des parents d'élèves (APE) nous fait le plaisir d'organiser la désormais célèbre kermesse de l'école (le 30 juin cette année).

Un moment convivial et joyeux où parents, enseignants et animateurs se rencontrent pendant que les enfants profitent des nombreux ateliers organisés au sein du groupe scolaire de Serre les Sapins.



Mais ces jeux ne sont pas seulement réservés aux enfants : tout le monde peut tester son adresse à la pêche aux canards ou son équilibre sur des échasses ! Il est également possible de profiter d'un magnifique maquillage artistique pour ressembler à un tigre, un crocodile ou une licorne !

La kermesse est aussi l'occasion d'écouter les élèves chanter les chansons apprises au cours de l'année.

Pour finir, la fête se prolonge autour d'un repas convivial grâce au traiteur Tisserand Restauration qui propose frites et hot-dogs à base de produits locaux.

La kermesse de l'école est un moment important dans la vie de Serre les Sapins. Un événement qui nous rassemble et renforce l'unité et la solidarité au sein de notre communauté. C'est pour ces raisons que la commune soutient et remercie vivement l'APE et tous les bénévoles à la manœuvre avant, pendant et après la fête.

Leur dévouement fait battre le cœur de notre village.



Au moment de l'impression de ce bulletin, la tenue de la kermesse du 30 juin était naturellement conditionnée à l'évolution des conditions météorologiques liées à l'épisode de chaleur.





Les prochaines collectes de sang au Centre Culturel Sportif et de Loisirs (CCSL)

- Lundi 13 juillet de 16h30 à 20h
- Lundi 26 octobre de 16h30 à 20h



En cas de canicule : les bons réflexes !

Avec l'arrivée des fortes chaleurs estivales, il est essentiel de rappeler les bons réflexes pour se protéger des risques liés à la canicule, en particulier pour les personnes âgées, fragiles ou isolées.

La chaleur peut avoir des conséquences importantes sur la santé : déshydratation, maaises, fatigue inhabituelle ou aggravation de certaines maladies. Les personnes âgées sont particulièrement vulnérables car elles ressentent parfois moins la sensation de soif.

Quelques gestes simples permettent pourtant de limiter les risques :

- Boire régulièrement de l'eau, même sans sensation de soif
- Éviter les sorties aux heures les plus chaudes de la journée
- Maintenir son logement au frais en fermant volets et fenêtres la journée
- Donner régulièrement des nouvelles à ses proches
- Porter des vêtements légers et adaptés
- Éviter les efforts physiques importants

Soyons également attentifs à nos voisins, parents ou connaissances vivant seuls. Un simple appel ou une visite peut faire toute la différence pendant les épisodes de forte chaleur.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) reste mobilisé pour accompagner les habitants les plus fragiles. Les personnes âgées ou isolées peuvent se faire connaître auprès de la mairie afin d'être contactées en période de canicule.

En cas de malaise ou de situation inquiétante, il est important de contacter rapidement les secours en composant le 15.

Prenons soin les uns des autres et restons solidaires face aux fortes chaleurs.



Le groupe des Trois Fontaines poursuit son engagement pour le patrimoine communal

Le **groupe des Trois Fontaines**, qui œuvre à l'entretien et à la valorisation de la fontaine du Sergent, de la fontaine de Souvelaine et de la fontaine de Pierley, est composé d'une dizaine de bénévoles.

Le 16 mai 2026, les bénévoles se sont réunis pour une première séance de travail à la fontaine de Pierley. Bien que cette fontaine ait déjà bénéficié d'une rénovation menée par des bénévoles il y a quelques années, elle avait depuis été progressivement laissée à l'abandon.

Cette première intervention a principalement consisté à nettoyer les bassins ainsi que les abords de la fontaine. Malgré la présence importante de boue et de végétation, les bénévoles sont parvenus à mener à bien cette opération dans une ambiance conviviale et chaleureuse, ponctuée de nombreux moments de bonne humeur.

La journée s'est achevée par un repas partagé, permettant à chacun d'échanger dans un cadre convivial.

Une seconde séance de travail s'est tenue le 13 juin 2026. Elle avait pour objectif de finaliser le nettoyage des abords de la fontaine, d'entretenir le bac de rétention et d'effectuer un nettoyage approfondi des bassins à l'aide d'un nettoyeur haute pression.





Concernant la fontaine de Souvelaine, une opération de nettoyage des bassins sera prochainement programmée avec les bénévoles.

S'agissant de la fontaine du Sergent, plusieurs interventions ont déjà été réalisées, notamment la remise en service des pompes ainsi que le remplacement de certaines pièces défectueuses. Un test d'étanchéité a également été effectué et s'est révélé concluant.

Malgré ces résultats encourageants, des travaux complémentaires semblent nécessaires. En effet, le fond de la fontaine présente des signes importants de dégradation et s'effrite par endroits. Des devis sont actuellement sollicités auprès de plusieurs entreprises afin d'étudier les solutions de réfection les plus adaptées.



La municipalité adresse ses plus sincères remerciements à l'ensemble des bénévoles du groupe des Trois Fontaines pour leur implication, leur énergie et le temps qu'ils consacrent à la préservation et à la mise en valeur de notre patrimoine communal.



Si vous souhaitez, vous impliquer dans la mise en valeur de notre patrimoine et rejoindre le groupe de bénévoles déjà présents, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie pour vous faire connaître.

Embellissons ensemble notre commune

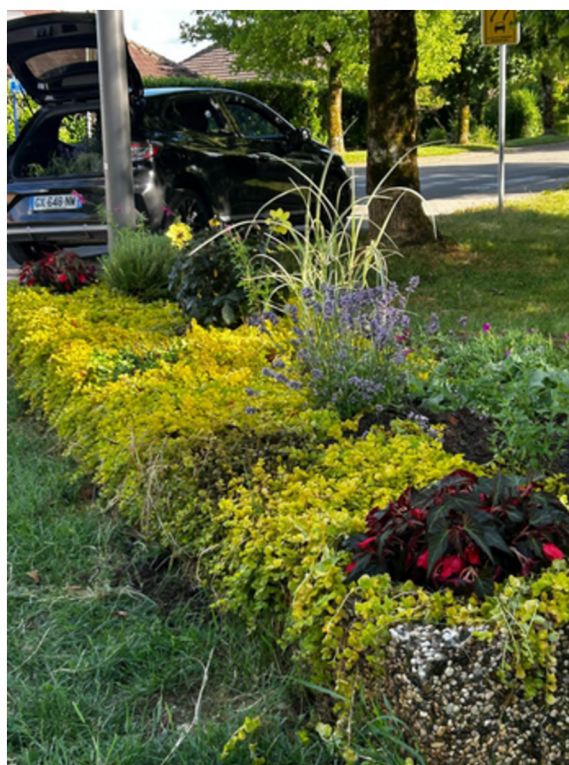
Le groupe Fleurissement est né de la volonté d'améliorer le cadre de vie des habitants, de valoriser l'image de notre commune et, pourquoi pas, de contribuer à son attractivité. Au-delà de ces objectifs, il s'agit avant tout de rendre notre environnement quotidien plus agréable pour tous.

C'est dans cet esprit qu'un appel à bénévoles a été lancé le 25 avril dernier afin de mobiliser les habitants souhaitant participer au fleurissement des espaces publics, près de chez eux ou dans les secteurs de la commune qu'ils estiment mériter une attention particulière. Les premiers bénévoles sont au nombre de dix, et ce groupe a vocation à accueillir tous les volontaires par simple courriel adressé à la mairie.

Une première opération de nettoyage et de plantation s'est tenue le 3 juin dernier. Les bénévoles ont commencé par l'aménagement des vasques situées rue de la Machotte, rue Saint-Christophe, ainsi que celle implantée au faubourg des rues de la Faye, de la Machotte et de Pouilley-les-Vignes.

L'objectif de ce groupe est de partager des valeurs communes, de favoriser les créations collectives et de collaborer dans le respect de l'environnement. Grâce à l'implication de chacun et à une véritable cohésion d'équipe, ce projet contribue progressivement à l'embellissement de notre commune et au renforcement du lien entre ses habitants.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour poursuivre cette démarche collective et participer à l'amélioration de notre cadre de vie.



Nettoyage communal : une mobilisation citoyenne qui se poursuit

Lors des réunions publiques tenues au cours de la campagne, plusieurs habitants avaient exprimé le souhait de voir renaître une opération de nettoyage communal. Nous nous étions engagés à répondre favorablement à cette demande, et c'est pourquoi nous avons renouvelé cette action, qui existait déjà par le passé.

La première édition de cette nouvelle formule s'est déroulée le 28 mars 2026. Malgré un temps maussade, ce sont près de 50 participants, de tous âges et habitants de notre commune, qui se sont mobilisés pour contribuer à la propreté et à l'embellissement de notre cadre de vie. Cette belle participation témoigne de l'attachement des habitants à leur village et de leur volonté d'agir collectivement pour préserver notre environnement.

Fort de ce succès, nous avons le plaisir de vous annoncer une deuxième édition qui se tiendra **le samedi 10 octobre 2026 à 14 heures**, avec un rendez-vous fixé au hangar municipal.

À cette occasion, cinq équipes seront constituées afin de couvrir l'ensemble des rues de Serre les Sapins et de préparer notre commune à l'entrée dans l'automne. Chacun, quel que soit son âge, peut participer à cette action conviviale et citoyenne.

Nous vous attendons nombreux pour partager ce moment utile à tous et contribuer ensemble à la qualité de vie de notre commune.

Merci à tous les bénévoles qui s'investissent déjà et à ceux qui rejoindront cette nouvelle édition.



Parcours de citoyenneté

Cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française

Le 11 juin dernier, dans les salons de la préfecture, répondant à l'invitation de Monsieur le préfet Rémi BASTILLE, notre Maire Valérie Briot a eu l'honneur de participer à la cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française de deux habitants de notre commune. Ils sont devenus Français par décret du 31 mars 2026.



Monsieur Elhadji NDIAYE



Monsieur Enzo MILITI

Sport et nature

Grandes Heures Nature : étape Serri-Sapinoise

Sous un magnifique soleil, ce dimanche 14 juin, plus de 200 randonneurs ont fait étape au CCSL dans le cadre d'une randonnée gourmande organisée à l'occasion du festival Grandes Heures Nature.

Véritable rendez-vous incontournable des sports outdoor, le festival met chaque année à l'honneur les nombreux atouts naturels du Grand Besançon, un territoire particulièrement propice aux activités de pleine nature. Notre commune a ainsi eu le plaisir de s'inscrire dans cette dynamique en accueillant l'une des étapes de ce parcours convivial.

Les participants ont pu profiter d'un généreux buffet, première halte gourmande de leur randonnée, dans une ambiance chaleureuse et ensoleillée.



Cette étape à Serre les Sapins a été l'occasion de faire découvrir notre village et son cadre naturel privilégié à de nombreux visiteurs, tout en partageant un agréable moment de convivialité apprécié de tous.

Le Handitruck, un outil au service de l'inclusion

Karine Aubry et Valérie Briot ont été conviées à un petit-déjeuner spécialement organisé par l'AFTRAL, à la suite de la mise à disposition du camion Handitruck.

A titre de rappel, l'AFTRAL est un centre de formation aux métiers du transport, de la logistique et de la sécurité installé dans notre commune.

HANDI TRUCK : INNOVATION ET INCLUSION AU SERVICE DU TRANSPORT ROUTIER



Ce véhicule est particulièrement adapté aux travailleurs en situation de handicap. Il dispose de nombreux aménagements, tels qu'une plateforme permettant aux personnes en fauteuil de l'utiliser, des marches escamotables facilitant l'accès à la cabine et à la remorque, ainsi que des commandes adaptables à toutes formes de handicap afin de former le plus grand nombre (pédales à gauche ou à droite, commandes à la main, colonne de direction mobile, rappels visuels...).

Nous avons eu la chance d'assister à une démonstration d'une partie de ces équipements, ce qui était particulièrement impressionnant.

L'AFTRAL est engagée dans l'inclusion et l'accessibilité, tout comme nous souhaitons l'être à notre niveau. Plusieurs partenaires étaient présents, tels que l'Agefiph et Cap Emploi, acteurs engagés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Aujourd'hui encore, le handicap peut « faire peur » aux employeurs (et à la société en général) et peu connaissent réellement tous les accompagnements dont ils peuvent bénéficier. Un employeur était présent ce jour-là avec une de ses employées, qui a pu terminer sa formation grâce au Handitruck et ainsi conserver une place dans cette entreprise malgré un accident de la vie. Un bel exemple d'optimisme et de volonté, et surtout un engagement fort en faveur de l'inclusion de chacun.

Cette invitation a été l'occasion de découvrir le Handitruck, d'échanger autour du handicap et de l'emploi, et de partager un moment convivial entre partenaires engagés pour une société plus inclusive.

Tel est notre état d'esprit !



Préservons l'environnement : la surveillance de la Renouée du Japon

La Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) est une plante invasive dont la propagation rapide peut engendrer des conséquences écologiques et économiques désastreuses. Elle est reconnue pour son potentiel à perturber les écosystèmes locaux, à concurrencer les espèces indigènes et à endommager les infrastructures.

- ⚠ Pour éviter sa propagation, les bons gestes à adopter sont :
- ❌ Ne pas faucher ni broyer la plante
- ❌ Ne pas déplacer de terre ou de déchets végétaux contaminés
- ❌ Ne pas jeter les résidus dans la nature ou au compost
- ✅ Signalez les zones concernées à la commune si vous observez de nouveaux foyers.



Chaque fragment de tige ou de racine peut permettre à la plante de repousser et de coloniser de nouveaux espaces.

Préservons l'environnement : la lutte contre l'ambroisie



C'est un défi majeur souligné par l'Agence Régionale de Santé (ARS). L'ambroisie est une plante annuelle envahissante, dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques.

L'allergie à l'ambroisie apparaît après plusieurs années d'exposition à son pollen. Quelques grains de pollens par m³ d'air sont suffisants pour déclencher des manifestations allergiques : rhinites, conjonctivites, trachéites, avec, dans 50% des cas, la survenue de l'asthme ou son aggravation. En Auvergne-Rhône-Alpes, région française la plus touchée, la fréquence de l'allergie à l'ambroisie est estimée à 10 %, atteignant 37 % dans les zones les plus exposées.

Le pic de pollinisation a lieu à la fin du mois d'août, voire au mois de septembre.

Merci à chacun pour sa vigilance et sa participation à la préservation de notre environnement.

Pour plus d'informations : <https://ambrosie-risque.info/comment-lutter-contre-lambroisie/>
<https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/lutter-contre-lambroisie-les-partenaires-mobilises-en-bourgogne-franche-comte-0>



La chasse sur Serre les Sapins : l'ACCA

Le 4 mai 2026, le président de l'Association de Chasse de Serre les Sapins a présenté le bilan de la période de chasse écoulée.

Pour rappel, la chasse est autorisée de septembre à février, les jeudis, samedis, dimanches ainsi que les jours fériés. Conformément aux usages de l'association, les journées de Noël et du Nouvel An sont exclues. Le vendredi demeure quant à lui une journée sans chasse.

Au cours de cette saison, les chasseurs ont constaté une diminution sensible des populations de sangliers et de chevreuils, ainsi qu'une baisse encore plus marquée du nombre de lièvres. Face à ce constat, les prélèvements ont été volontairement limités afin de préserver les équilibres naturels.

L'association réaffirme son engagement en faveur de la protection de la faune et de la flore locales. Soucieuse de la préservation de la biodiversité, elle poursuit ses actions dans un esprit de gestion raisonnée et durable des milieux naturels.

Dans cette dynamique, les chasseurs de Serre les Sapins souhaitent s'associer à deux événements nationaux : l'opération « Un Dimanche à la Chasse », organisée au mois de novembre, ainsi que la manifestation « J'aime la Nature », prévue le 7 mars 2027. Ces rendez-vous permettront au public de mieux découvrir les actions menées sur le terrain en faveur de l'environnement et de la biodiversité. Soyez attentifs aux annonces.

Vigilance accrue sur la consommation d'eau

Le site gouvernemental VigiEau nous a informés du passage de la zone incluant Serre Les Sapins en phase de vigilance. Cette phase précède la phase d'alerte qui, elle, entraîne un certain nombre de restrictions en matière d'arrosage, de nettoyage de véhicules ou encore de remplissage des piscines.

Si la phase de vigilance n'est accompagnée d'aucune restriction, il convient, pour prévenir le passage à la phase d'alerte, de prendre un certain nombre de précautions exposées ci-dessous.

Comment réduire votre consommation d'eau ?

En plus des restrictions, l'adoption des éco-gestes est un bon moyen de préserver les ressources en eau et d'éviter que la situation s'aggrave. Voici quelques exemples d'habitudes à prendre pour limiter sa consommation d'eau à l'échelle individuelle.

🏠 À la maison ☀️ À l'extérieur

- En évitant de laisser couler l'eau du robinet,**
j'économise 10L d'eau par minute en moyenne !
- En prenant des douches de 4 à 5 minutes plutôt que des bains,**
j'économise 100L d'eau à chaque fois !
- En optimisant l'usage des appareils de lavage en lançant mes machines à plein,**
je diminue le nombre de cycles de lavage.
- En installant des mousseurs d'eau sur mes robinets,**
je réduis de 50% la consommation d'eau de mon robinet.
- En installant une douchette économe dans la salle de bain,**
je réduis de 75% la consommation d'eau lors de la douche.
- En identifiant et réparant les fuites,**
j'économise jusqu'à 100L d'eau par jour. Pour cela, je relève mon compteur avant d'aller dormir, s'il a augmenté, c'est qu'il y a une fuite.

Source: <https://vigieau.gouv.fr/>

Chers électeurs et chers soutiens,

Nous tenons à remercier sincèrement toutes les personnes qui nous ont accordé leur confiance lors de cette élection municipale 2026.

Même si nous échouons à seulement 104 voix près, nous sommes fiers du chemin parcouru ensemble. Nous avons constitué notre équipe tardivement, avec peu de temps pour préparer cette campagne. Mais nous nous sommes battus avec conviction, énergie et détermination.

Grâce à votre soutien, nous avons pu offrir aux habitants un véritable choix démocratique, une situation qui ne s'était plus produite depuis au moins 36 ans dans notre commune. Rien que pour cela, cette aventure collective restera importante.


Cette campagne a permis de faire entendre des idées, de créer des échanges et de rassembler des personnes animées par l'envie d'agir pour la commune. Nous pouvons être satisfaits de ce que nous avons accompli avec vous.


Encore merci à toutes celles et ceux qui nous ont soutenus, aidés et encouragés tout au long de cette campagne.

Serre les Sapins L'essentiel c'est vous.


Cordialement,
Georges HERMAN et son équipe de l'opposition.


Numéros utiles

 URGENCES	
SAMU	15
Police	17
Pompiers	18
Numéro d'urgence européen	112
Centre anti-poison de Strasbourg	03 88 37 37 37
Médecin de garde	3966
Pharmacie de garde	3237


 PHARMACIE	
Pharmacie PICARD - BRESSON 2 Grande Rue 25770 FRANOIS Tél. : 03 81 59 02 35	

 SANTE	
Centre Médico-Social (CMS) 24 rue de la Machotte 25770 SERRE LES SAPINS Tél. : 03 81 59 06 00	

 MEDECINS GENERALISTES	
Docteur Baptiste GANTOIS 27 Rue de la Gare 25770 SERRE LES SAPINS Tél. : 03 70 50 08 80	
Docteur Samir KHADRAOUI 27 Rue de la Gare 25770 SERRE LES SAPINS Tél. : 03 70 50 08 81	
Docteur Philippe TOITOT 2 Grande Rue 25770 FRANOIS Tél. : 03 81 59 01 01	

 CARDIOLOGUES	
Docteur Florent BRIAND 10 Rue de Nozières 25770 SERRE LES SAPINS Tél. : 03 81 83 42 82	
Docteur Camille BUONVINO 10 Rue de Nozières 25770 SERRE LES SAPINS Tél. : 03 81 83 42 82	
Docteur Cécile DOS SANTOS 10 Rue de Nozières 25770 SERRE LES SAPINS Tél. : 03 81 83 42 82	

 DENTISTES	
Geoffrey BAECKLER 21 Rue de la Faye 25770 SERRE LES SAPINS Tél. : 03 39 79 02 36	
Pierre FERRAND 21 Rue de la Faye 25770 SERRE LES SAPINS Tél. : 03 39 79 02 36	
Paul HUCHER 4 Rue des Grandes Pièces 25770 SERRE LES SAPINS Tél. : 03 39 65 00 07	
Pierre-Alexis LE FAUCONNIER 16A Route de la Belle Etoile 25770 FRANOIS Tél. : 03 81 59 06 87	
Nour RAMDANI 16A Route de la Belle Etoile 25770 FRANOIS Tél. : 03 81 56 61 53	
Eloise SPHABMIXAY 16A Route de la Belle Etoile 25770 FRANOIS Tél. : 03 81 59 06 87	
Victor VOUILLLOT 16A Route de la Belle Etoile 25770 FRANOIS Tél. : 03 81 56 61 53	

 INFIRMIERS LIBERAUX	
Nathalie BRICARD 26 Ter Rue de la Machotte 25770 SERRE LES SAPINS Tél. : 03 81 59 06 60	
Emilie GILLET 26 Ter Rue de la Machotte 25770 SERRE LES SAPINS Tél. : 03 81 59 06 60	

 ORTHOPHONISTES	
Katja LELIEVRE 26 Ter Rue de la Machotte 25770 SERRE LES SAPINS Tél. : 07 43 57 30 50	
Annabelle CORBET 26 Ter Rue de la Machotte 25770 SERRE LES SAPINS Tél. : 06 60 04 03 32	
Claire MOCOTTE 2 Rue de la Fontaine 25770 FRANOIS Tél. : 07 81 07 32 58	
Céline MARTIN 2 Rue de la Fontaine 25770 FRANOIS Tél. : 06 71 03 36 35	

 KINESITHERAPEUTES	
Thibault COTE 27 Rue de la Gare - 25770 SERRE LES SAPINS Tél. : 06 38 92 06 83	
Chloé BINETRUY 1 Rue du Magny - 25770 SERRE LES SAPINS Tél. : 03 81 81 54 88	
Christian GRANDHAY 1 Rue du Magny - 25770 SERRE LES SAPINS Tél. : 03 81 81 54 88	
Olivier CUNAT 2 Grande Rue - 25770 FRANOIS Tél. : 03 81 59 05 65	
Mona BOUCTON 2 Grande Rue - 25770 FRANOIS Tél. : 03 81 59 05 65	
Manon SCHULTZ 2 Grande Rue - 25770 FRANOIS Tél. : 03 81 59 05 65	
Claire GAVIGNET 1 A Chemin du Chaney - 25770 FRANOIS Tél. : 03 81 50 27 03	
Mathilde FAIVRE 1 A Chemin du Chaney - 25770 FRANOIS Tél. : 03 81 50 27 03	
Lucine PERROT 1 A Chemin du Chaney - 25770 FRANOIS Tél. : 03 81 50 27 03	

 OSTEOPATHE	
Jean Philippe SIRON 26 Ter Rue de la Machotte 25770 SERRE LES SAPINS Tél. : 03 81 48 32 66	


 PEDICURE - PODOLOGUE	
Charlotte DESOBRY 26 Ter Rue de la Machotte 25770 SERRE LES SAPINS Tél. : 03 81 48 59 79	


 PSYCHOLOGUES	
Laurence MONTRICHARD 26 Ter Rue de la Machotte 25770 SERRE LES SAPINS Tél. : 07 49 26 74 97	
Sophia LOUDIYI-TRAVERSIER 2 Grande Rue 25770 FRANOIS Tél. : 06 99 29 85 35	

 SAGE - FEMME	
Sylviane GASSOU MALTIS 26 Ter Rue de la Machotte 25770 SERRE LES SAPINS Tél. : 06 20 68 23 84	

Numéros utiles

	TAXIS
Taxi SIRON : 03 81 59 05 00 www.taxisiron.fr	

	VIE QUOTIDIENNE
Service Déchets du Grand Besançon Tél : 03 81 21 15 60	
Déchetterie de Pirey Chemin des Montboucons – 25480 PIREY Tél : 03 81 88 74 08	
Déchetterie des Tilleroyes 43 Rue Thomas Edison – 25000 BESANCON Tél : 03 81 41 33 44	

	SERVICES PUBLICS
Eau potable Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO) : 03 81 58 26 26	
Electricité Dépannage Enedis : 09 72 67 50 25	
Gaz Urgence sécurité gaz : 0800 47 33 33	
La Poste 29 Grande Rue – 25770 FRANOIS Tél : 03 81 48 20 20	
Crèche Halte garderie A PETITS PAS 1 bis rue de Nozières 25770 SERRE LES SAPINS Tél : 03 81 85 01 63	



Syndicat mixte
de Besançon et
de sa région pour le
traitement des déchets

Les horaires d'accès en éco-centre sont de 8h30 à 12h20 et de 13h30 à 16h50 lors de leurs jours d'ouverture.

Les samedis du 1er mars au 31 mai puis du 1er septembre au 31 octobre, les éco-centres ouvrent jusque 17h50.

Du 1er juin au 31 août, les horaires d'été s'appliquent pour préserver les usagers, agents et prestataires des fortes chaleurs. Durant la période estivale, les éco-centres sont ainsi accessibles de 7h à 12h20 et de 13h30 à 15h20 en semaine, selon leurs jours d'ouverture habituels, et de 7h à 12h20 ainsi que de 13h30 à 16h20 les samedis.

SEPTEMBRE > OCTOBRE	NOVEMBRE > FÉVRIER	MARS > MAI	JUIN > AOÛT
<p>SECON JOURS 8h30 • 12h20 D'OUVERTURE 13h30 • 16h50 Ornans après-midi uniquement</p> <p>SAMEDI 8h30 • 12h20 13h30 • 17h50</p> <p>DIMANCHE fermé sauf Besançon-Tilleroyes 8h30 • 12h20</p>	<p>SECON JOURS 8h30 • 12h20 D'OUVERTURE 13h30 • 16h50 Ornans après-midi uniquement</p> <p>SAMEDI 8h30 • 12h20 13h30 • 16h50</p> <p>DIMANCHE fermé sauf Besançon-Tilleroyes 8h30 • 12h20</p>	<p>SECON JOURS 8h30 • 12h20 D'OUVERTURE 13h30 • 16h50 Ornans après-midi uniquement</p> <p>SAMEDI 8h30 • 12h20 13h30 • 17h50</p> <p>DIMANCHE fermé sauf Besançon-Tilleroyes 8h30 • 12h20</p>	<p>SECON JOURS 7h00 • 12h20 D'OUVERTURE 13h30 • 15h20 Ornans matin uniquement</p> <p>SAMEDI 7h00 • 12h20 13h30 • 16h20</p> <p>DIMANCHE fermé sauf Besançon-Tilleroyes 8h30 • 12h20</p>

Source: <https://www.sybert.fr>